

Pour les 11-26 ans du Gard



Avec vous, pour faire décoller vos projets!

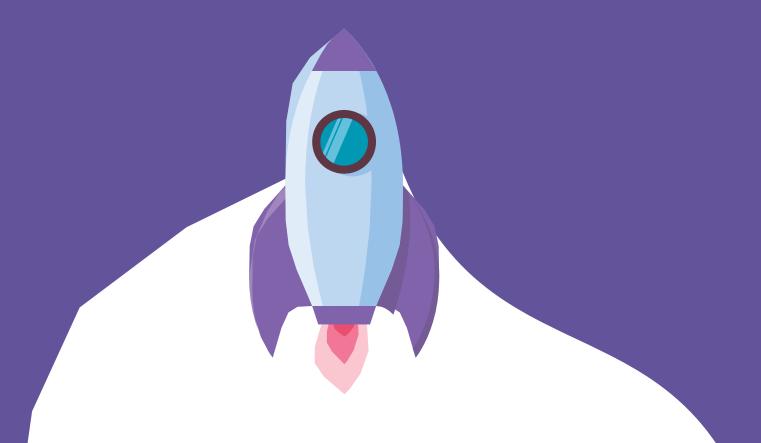








Dossier à déposer avant le 26 février 2024



Vous avez entre 11 et 26 ans et un projet en tête?

Nous pouvons vous accompagner!

La Caisse d'allocations familiales du Gard, le Conseil départemental du Gard, la Mutualité sociale agricole du Languedoc ainsi que le Service Jeunesse, engagement et sports (SDJES) de l'Éducation nationale lancent conjointement un appel à projets destiné à soutenir vos initiatives sur le territoire en 2024. Celui-ci a pour objectif de promouvoir des projets, des actions et/ou des démarches répondant à des besoins spécifiques des jeunes et notamment des adolescents.

Vous trouverez ci-après tous les éléments pour constituer votre demande. Les différents documents peuvent être complétés en ligne. Il est nécessaire de les imprimer, de les signer et de les retourner impérativement avant le 26 février 2024 par mail à l'adresse suivante : jeunesse@caf30.caf.fr

Merci d'indiquer en objet du mail « Projets Jeunes 2024 » et le nom de la structure accompagnant éventuellement votre projet.

Vous retrouverez en page 13 les coordonnées des référents qui peuvent vous accompagner.

A vos stylos!

LES OBJECTIFS

Les partenaires ont décidé de soutenir des projets qui tiennent compte de vos attentes et répondent aux objectifs suivants :

- Favoriser votre autonomie en élaborant des actions qui concernent les jeunes
- Susciter votre initiative en favorisant votre prise de responsabilité
- Contribuer à votre épanouissement et à votre intégration dans la société par des projets favorisant l'apprentissage de la vie sociale
- Vous rendre acteurs de votre territoire et plus généralement vous rendre acteurs de votre vie
- Valoriser des démarches innovantes, mobilisatrices et citoyennes.

QUI PEUT RÉPONDRE

Votre projet peut être mis en œuvre sur l'ensemble du département du Gard mais une attention particulière sera portée aux projets réalisés au sein des zones de revitalisation rurales ou sur un des quartiers prioritaires de la politique de la ville dont vous trouverez la liste sur : https://sig.ville.gouv.fr/
Territoire/7630

Cet appel à projets étant multi partenarial, chaque institution considérera les projets en fonction de ses champs de compétence.

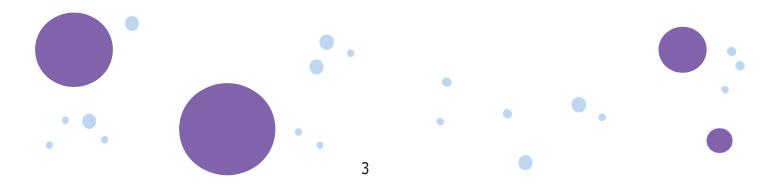
LES TERRITOIRES CONCERNÉS

Pour déposer une demande, vous devez :

- Résider dans le Gard
- Être âgé de 11 à 26 ans révolus
- Être motivé
- Rechercher la mixité fille/garçon.

Le projet peut être réalisé, soit individuellement, soit par un groupe de 2 à 15 jeunes. La mixité filles/garçons devra être recherchée.

Votre démarche peut être accompagnée par une structure.





CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

1- L'appel à projets vise à soutenir des projets conçus et imaginés par les jeunes.

Dès lors, les projets présentés devront faire apparaître clairement :

- Votre idée
- Votre prise de responsabilité dans le montage et la conduite du projet, et ce, dès la phase d'élaboration
- Votre participation concrète dans la mise en œuvre du projet.

2- Le projet peut être présenté de manière individuelle ou collective.

Quelques exemples de structures pouvant vous accompagner :

- Un centre social ou un espace de vie sociale
- Une maison de guartier ou une maison des jeunes et de la culture
- Un foyer rural
- Une association
- Un point information jeunesse, une mission locale des jeunes, un service jeunesse d'une collectivité territoriale, d'une intercommunalité
- Une fédération d'éducation populaire.

Dans ce dernier cas, la démarche ou idée du projet peut être initiée par un animateur de cette structure référente dès lors que la démarche vous permet de vous approprier le projet et que votre avis est bien pris en compte.

La structure devra alors démontrer votre prise de responsabilité dans le montage et la conduite du projet dès la phase d'élaboration ainsi que votre participation concrète dans la mise en œuvre.

Pour les jeunes mineurs, la structure s'attachera à favoriser l'association de vos parents dans le montage du projet (réunions d'informations, de préparation, de bilan...)

Le budget du projet proposé devra limiter la part des charges de personnel. Le comité de financeurs sera attentif à ce point pour 2024.

3- Le comité de financeurs sera attentif à :

- La diversification des sources de financement avec nécessité d'actions d'autofinancement
- Une évolution des projets déjà financés s'il s'agit d'une reconduction (une action identique ne sera pas financée).

Si vous avez besoin d'informations sur les structures les plus proches de chez vous, n'hésitez pas à contacter les référents listés en page 13.

QUELLES ACTIONS PEUVENT ÊTRE FINANCÉES ?

Les projets devront démontrer votre engagement de la conception à la mise en œuvre de votre projet, dans un ou plusieurs des champs d'actions suivants :

- La citoyenneté, la promotion des valeurs de la République (notamment la laïcité) et la lutte contre les violences et les discriminations
- L'animation locale (amélioration du cadre de vie, solidarité de voisinage, protection de l'environnement, lien intergénérationnel et interculturel, etc.)
- La solidarité internationale
- La mobilité
- La culture et les sports (ex : montage d'une pièce de théâtre)
- La prévention par les jeunes et pour les jeunes sur la santé, le bien-être.

Les projets présentés doivent mettre en avant, à partir du développement de l'autonomie, les outils et les savoir-faire destinés à dépasser les pratiques consuméristes, vous permettant de découvrir d'autres façons d'être et d'autres centres d'intérêt.

PROCÉDURE DE FINANCEMENT

Vous devrez présenter oralement les projets répondant à l'ensemble des critères précédemment énoncés devant une des commissions fixées aux dates suivantes : le 20 et le 27 mars 2024. Après confirmation de votre éligibilité, nous vous enverrons un lien via un doodle (calendrier numérique) pour vous positionner sur les dates de ces commissions.

Vous pouvez utiliser tout type de support pour présenter votre projet : vidéos, audios, power point, etc. Le matériel nécessaire sera mis à disposition.

N'hésitez pas à être créatifs!

A l'issue de cette présentation, la commission se réunira pour délibérer sur le soutien ou non du projet présenté.

ÉVALUATION ET BILAN

Votre projet devra faire l'objet d'un bilan écrit qui pourra être complété de tout élément que vous estimez utile (montage photo, réalisation vidéo, compte rendu écrit, ...).

Nous vous demandons d'y apporter la plus grande attention.

Pour les projets individuels ou accompagnés par une structure, vous devez faire apparaître sur les principaux documents informatifs ou promotionels (affiches, programmes, etc...) ou supports publicitaires la participation financière des partenaires, et ce notamment, par l'apposition des logos. Ces documents doivent être établis conformément à la charte graphique.

Si votre projet a été accompagné par une structure, le référent de votre projet s'engage à vous soutenir dans l'élaboration de votre fiche évaluation et à la compléter si nécessaire.

Le non-respect de cette obligation pourra entraîner la mise en place d'une procédure de remboursement des sommes déjà versées, ainsi que le non-financement pour l'année suivante des projets retenus.



PROJET INDIVIDUEL







Dossier à déposer avant le 26 février 2024

PROJETS JEUNES 2024 DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

IDENTIFICATION DU PORTEUR DU PROJET

PROJET COLLECTIF

Fille □	Garçon□	Composition du groupe de jeunes				
De 11 à 17	ans:	Nombre de filles :	Nombre de garçons :	e Total :		
De 18 à 26	ans:	Nombre de 11 à 17 ans :		Nombre de 18 à 26 ans :		
Projet ind						
Nom		Prénom				
Adresse						
Adresse	mail	Tél				
Projet coll	ectif avec référe	nt du projet et str	ucture po	rteuse□		
Nom		Prénom				
		Té				
	⊤ structure ∶ ET et/ou SIREN de la st			•••••		
Numero Sike	i evou siken de la si					
	•	Associations :e la structure :				
Nom du repr	ésentant légal de la st	ructure :				

Projet collectif accompagné par une structure □ Nom de la structure : Numéro SIRET et/ou SIREN de la structure : Numéro du Registre national des Associations : Adresse postale du siège social de la structure : Nom du représentant légal de la structure : Adresse postale de la délégation locale (si différente du siège) : Nom du représentant de la délégation locale (si différent du représentant légal) Téléphone : Mail : Nom et coordonnées de la personne référente du projet au sein de la structure :









Dossier à déposer avant le 26 février 2024

								Nom Prénom
								Âge
								Sexe F/M
								Situation scolaire et/ou proféssionnelle
								Régime MSA oui/ non
								Adresse postale**
								Téléphone **

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNES ET DES SPORTS ANN ANN ANN ANN ANN ANN ANN ANN ANN AN	GARD	ALIOCATIONS AMBITIANS Caf du Gard	san fam retr. L'essentiel & plus encor.	Dossier à avant le 26 févrie	déposer r 2024	
						Mail**

^{**} Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les informations communiquées ci-dessus ne seront utilisées que dans le seul cadre de cet appel à projets.



LE PROJET

INTITULE DU PROJET :
TYPE DE PROJET :
□ La citoyenneté, la promotion des valeurs de la République (notamment la laïcité) et la lutte contre les violences et les discriminations,
□ Animation locale (amélioration du cadre de vie, solidarité de voisinage, protection de l'environnement lien intergénérationnel et interculturel)
□La solidarité internationale,
□La mobilité,
□ La culture et les sports,
□La prévention par les jeunes et pour les jeunes sur la santé, le bien-être
□Autres
Période de mise en œuvre du projet : du au 2024
DESCRIPTION DU PROJET :
En quoi consiste votre projet ?









Dossier à déposer avant le 26 février 2024

	Sourelli		du Gard		26 fevrier 2024	
Comment alle	z-vous le me	ttre en place	e?Où?A	vec qui ?		

Des personnes vous aident-elles pour réaliser ce projet ? Si oui, comment ?

Quels seraient vos critères de réussite?

GROUPE DE JEUNES PORTEURS DU PROJET :

Qui est à l'initiative du projet ? D'où vous est venue l'idée de ce projet ?

Comment allez-vous financer votre projet ?

Comment envisagez-vous la présentation finale de votre projet ? Quels supports allez-vous utiliser pour le diffuser ? (Texte, radio, photo, vidéo...)

Envisagez-vous des suites à votre action ?

A l'attention des structures : pour les projets collectifs dits "de structures", d'autres pistes de financements pourront vous être proposées, merci d'être vigilants aux attendus de cet appel à projets. N'hésitez pas à vous rapprocher du comité technique pour tous renseignements complémentaires.









BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Le budget prévisionnel doit être obligatoirement équilibré La subvention «Projet jeunes» ne doit pas dépasser 80% du coût du projet.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Achat matériel		Subvention « Projet jeunes » demandée tous partenaires confondus (Etat, Conseil départemental, MSA, CAF)	
		Intercommunalité	
Alimentation		Région	
Services extérieurs		Commune	
Hébergement		Autres financements Etat	
Documentation		Autres financements Conseil départemental	
Assurance		Autres financements MSA	
Autres services		Autres financements CAF	
Déplacements		Autres subventions à préciser	
Rémunérations liées à l'accompagnement		Autofinancement à préciser :	
Autres (à préciser)			
Total		Total	

Fait à	Le // 2024
	Signature et tampon de la structure

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Dans tous les cas:

Le présent dossier complété et signé

En plus,

Pour les projets individuels

- Le RIB au nom du demandeur ou du/des parent(s) ayant signé l'autorisation parentale pour les mineurs
- L'autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés par une structure

Pour les projets collectifs soutenus par une structure (qu'elle soit seulement structure porteuse ou qu'elle soit structure qui accompagne)

- Le RIB de la structure
- Le récépissé de déclaration de création ou de modification de la structure délivré par la Préfecture à jour (pour les associations)

Ces documents sont à renvoyer par mail à l'adresse suivante : jeunesse@caf30.caf.fr

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

Pour tout renseignement ou toute difficulté pour remplir le dossier, vous pouvez contacter les personnes suivantes :

Conseil départemental	Régis BARDERA	04 66 05 41 66 regis.bardera@gard.fr
CAF	Françoise CALDERON	06 21 28 28 38 francoise.calderon@cafnimes.cnafmail.fr
MSA	Samira KHALLOU	04 66 63 67 80 khallou.samira@languedoc.msa.fr
SDJES		ce.sdjes@ac-montpellier.fr



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(POUR LES PROJETS INDIVIDUELS)

Je soussigné(e)
M'engage à :
 Réaliser le projet présenté en fonction des aides obtenues Permettre le contrôle de l'utilisation de toute subvention attribuée Contracter les garanties d'assurance nécessaires au projet Envoyer un mail à dcom@gard.fr pour confirmer la date de réalisation définitive du projet Etablir un compte-rendu détaillé dès la réalisation du projet
Fait à, le/ 2024
Signature du jeune porteur du projet
Signature d'un représentant légal du jeune s'il est mineur (joindre en plus l'autorisation parentale)



AUTORISATION PARENTALE

(POUR LES MINEURS NON ACCOMPAGNES PAR UNE STRUCTURE)

Je soussigné(e) Demeurant à (adresse postale complète)
Parent Tuteur légal
Autorise : NomPrénom A déposer une demande pour le «Projet jeunes» 2024 sous l'intitulé
J'atteste avoir pris connaissance des modalités de dépôt de dossier.
Date:/ / 2024

Signature



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(POUR LES PROJETS COLLECTIFS EN LIEN AVEC UNE STRUCTURE)

	structure					
N'engage à verser l'intégralité de la subvention perçue au bénéfice du projet intitulé :						
Fait à	, le/ / 2024					
Cachet de l'organisme	Signature du responsable légal(e)					

Tuteur en charge de l'accompagne	ement de la réalisation du projet intitulé :					
M'engage à accompagner le ou les je - Réaliser le projet présenté en fonc - Permettre le contrôle de l'utilisatio - Contracter les garanties d'assuran - Envoyer un mail à dcom@gard.fr po	eunes référent(s) du projet cité ci-dessus et à : ction des aides obtenues on de toute subvention attribuée					
Fai	t à / 2024					
Cachet de l'organisme Signatu	ire du tuteur référent					